

SEANCE DU 12 AVRIL 2017

Date de la convocation :

6 avril 2017

Date d'affichage :

7 avril 2017

Nombre de membres en exercice: 15

L'an deux mille dix-sept et le douze avril, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 avril 2017, s'est réunie sous la présidence de Madame Isabelle TRIPIER, Maire.

Présents : 14

Sont présents: Isabelle TRIPIER, Peggy RUFFIER, Yanic RUCH, Martine MEYNADIER, René EFLIGENIR, Cédric VIDAL, Guillaume MAMAN, Isabelle VELUT, Corine LEFEUVRE, Antoine VEREECKE, Anne-Marie BEGAT, Mickaël VERDIER, Agnès FRONTINI, Pascal GUILLAUME

Votants: 14

Absents: Adrien PAYEN

Secrétaire de séance: Martine MEYNADIER

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la séance précédente.

Objet : Compte de Gestion 2016 de la Commune - 2017 04 12 1

- Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet : Compte Administratif 2016 de la Commune - 2017 04 12 2

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René EFLIGENIR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	76 411.33			91 335.86	76 411.33	91 335.86
Opérations exercice	74 025.18	130 610.45	314 471.55	340 987.06	388 496.73	471 597.51
Total	150 436.51	130 610.45	314 471.55	432 322.92	464 908.06	562 933.37
Résultat de clôture	19 826.06			117 851.37		98 025.31
Restes à réaliser						
Total cumulé	19 826.06			117 851.37		98 025.31
Résultat définitif	19 826.06			117 851.37		98 025.31

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de 2016 au BP 2017 de la Commune - 2017 04 12 3

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 117 851.37 €**,

à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2016 au Budget Primitif 2017 de la Commune comme suit :

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de
financement de la section investissement compte 1068 : 19 826.06 €
Solde disponible affecté à l'excédent reporté (002) : 98 025.31 €

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet : Budget Primitif 2017 de la Commune - 2017 04 12 4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2017 de la Commune :

Section de fonctionnement :

Equilibré en recettes et dépenses à : 427 996.00 €

Section d'investissement :

Equilibré en recettes et dépenses à : 213 444.00 €

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet : Compte de Gestion 2016 du Service des Eaux - 2017 04 12 5

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle TRIPIER, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet : Compte Administratif 2016 du Service des Eaux - 2017 04 12 6

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René EFLIGENIR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	3 464.82			70 214.76	3 464.82	70 214.76
Opérations exercice	13 358.41	24 333.65	35 794.36	38 147.50	49 152.77	62 481.15
Total	16 823.23	24 333.65	35 794.36	108 362.26	52 617.59	132 695.91
Résultat de clôture		7 510.42		72 567.90		80 078.32
Restes à réaliser	4 115.41				4 115.41	
Total cumulé	4 115.41	7 510.42		72 567.90	4 115.41	80 078.32
Résultat définitif		3 395.01		72 567.90		75 962.91

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de 2016 au BP 2017 du Service des Eaux - 2017 04 12 7

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 72 567.90 €**,

à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2016 au Budget Primitif 2017 du Service des Eaux comme suit :

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de
financement de la section investissement compte 1068 : 0.00 €
Solde disponible affecté à l'excédent reporté (002) : 72 567.90 €

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet : Budget Primitif 2017 du Service des Eaux - 2017 04 12 8

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2017 du Service des Eaux :

Section de fonctionnement :

Equilibré en recettes et dépenses à : 102 963.00 €

Section d'investissement :

Equilibré en recettes et dépenses à : 141 230.00 €

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet: Travaux à l'école maternelle - choix des entreprises - 2017 04 12 9

Par délibération en date du 12 octobre 2016, le Conseil Municipal avait décidé de faire réaliser les travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation du bâtiment de l'école maternelle. Le Conseil avait fixé l'enveloppe financière de ces travaux à 89 999.00 € HT et chargé Madame le Maire de contacter des entreprises pour obtenir des devis.

Madame le Maire présente les devis reçus :

- pour le désamiantage :

Marc BONNECUELLE :	6 770.00 € HT	8 124.00 € TTC
SARL MASSON & FILS :	13 440.00 € HT	16 128.00 € TTC
E3 Désamiantage :	18 919.00 € HT	22 702.80 € TTC
DI Environnement :	14 250.00 € HT	17 100.00 € TTC

- pour la maçonnerie :

Marc BONNECUELLE :	9 970.00 € HT	11 964.00 € TTC
Sébastien DEVER :	24 971.60 € HT	29 965.92 € TTC
EURL JR Bâtiment	9 388.60 € HT	11 266.32 € TTC

- pour la plomberie et le chauffage :

SARL COURTIN & FILS :	10 792.90 € HT	12 951.48 € TTC
-----------------------	----------------	-----------------

- pour la peinture et le sol du sanitaire PMR :

BROGGI SARL :	8 684.10 € HT	10 420.92 € TTC
---------------	---------------	-----------------

- pour l'électricité et la VMC :

SARL COURTIN & FILS :	6 590.62 € HT	7 908.74 € TTC
-----------------------	---------------	----------------

- pour la menuiserie et les cloisons :

Menuiserie MILLARD :	34 132.72 € HT	40 959.26 € TTC
----------------------	----------------	-----------------

- pour l'aménagement du coin repas :

Menuiserie MILLARD :	426.00 € HT	511.20 € TTC
----------------------	-------------	--------------

- pour l'arrachage de la souche d'arbre et la réfection de l'enrobé :

SARL PIROIT:	1 900.00 € HT	2 280.00 € TTC
--------------	---------------	----------------

- pour la main-courante :

Hubert LEBRUN:	190.00 € HT	228.00 € TTC
----------------	-------------	--------------

Madame le Maire propose également le devis du cabinet d'expertise SOCOTEC de Troyes, pour une assistance et une vérification techniques concernant ces travaux :

	2 160.00 € HT	2 592.00 € TTC
--	---------------	----------------

Les conseillers étudient les devis présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT les devis suivants :

- pour le désamiantage :

Considérant que M. BONNECUELLE n'a pas fourni copie des documents administratifs l'habilitant au désamiantage demandés par la Mairie et que l'entreprise MASSON n'est pas disponible pour réaliser les travaux en mai :

DI Environnement :	14 250.00 € HT	17 100.00 € TTC
--------------------	----------------	-----------------

- pour la maçonnerie :

Considérant le montant des devis proposés :

EURL JR Bâtiment	9 388.60 € HT	11 266.32 € TTC
------------------	---------------	-----------------

- pour la plomberie et le chauffage :

SARL COURTIN & FILS :	10 792.90 € HT	12 951.48 € TTC
-----------------------	----------------	-----------------

- pour la peinture et le sol du sanitaire PMR :

BROGGI SARL :	8 684.10 € HT	10 420.92 € TTC
---------------	---------------	-----------------

- pour l'électricité et la VMC :

SARL COURTIN & FILS :	6 590.62 € HT	7 908.74 € TTC
-----------------------	---------------	----------------

- pour la menuiserie et les cloisons :

Menuiserie MILLARD :	34 132.72 € HT	40 959.26 € TTC
----------------------	----------------	-----------------

- pour l'aménagement du coin repas :

Menuiserie MILLARD :	426.00 € HT	511.20 € TTC
----------------------	-------------	--------------

- pour l'arrachage de la souche d'arbre et la réfection de l'enrobé :

SARL PIROIT:	1 900.00 € HT	2 280.00 € TTC
--------------	---------------	----------------

- pour la main-courante :

Hubert LEBRUN:	190.00 € HT	228.00 € TTC
----------------	-------------	--------------

<u>TOTAL :</u>	86 354.94 € HT	103 625.92 € TTC
----------------	----------------	------------------

ACCEPTE le devis du cabinet d'expertise SOCOTEC :

	2 160.00 € HT	2 592.00 € TTC
--	---------------	----------------

Soit un total de dépenses de 88 514.94 € HT 106 217.92 € TTC

CHARGE Madame le Maire de contacter les entreprises choisies pour leur notifier que leur proposition a été retenue et d'informer les autres entreprises du rejet de leur offre,

AUTORISE Madame le Maire à signer les devis retenus et à prendre toute disposition nécessaire relative à la bonne exécution de ce dossier,

PRECISE que ces dépenses sont inscrites au budget 2017 de la commune.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 22h30